SAINTE-MARIE-MADELEINE

Des citoyens réclament la démission du maire Lacombe

Le ton monte entre des citoyens et le maire de Sainte-Marie-Madeleine, Simon Lacombe, au sujet de la construction d'un entrepôt dans un quartier résidentiel. Un groupe de résidents réclame sa démission.

FRÉDÉRIC LACROIX-COUTURE
frederic.lacroix-couture@tc.tc

La séance publique du conseil municipal du 1er décembre, à laquelle prenaient part quelques dizaines de personnes, a été houleuse. Lise Chartier, résidente de la rue Demers, a pris la parole au début de l'assemblée pour proposer aux conseillers municipaux de demander la démission du maire.

«Si vous continuez à soutenir le maire, ça veut dire que vous approuvez toutes ses méthodes pour en venir à ses fins. On vous promet qu'on ira jusqu'au bout et on va voir à ce que vous soyez tous remplacés», a lancé Mme Chartier qui dit être appuyée par au moins 20 résidents.

L'adoption d'une dérogation mineure pour permettre à l'entreprise Gestion Sylvain Lévesque de construire son entrepôt sur la rue Demers suscite la grogne chez des résidents du secteur. Ils reprochent à la municipalité de ne pas respecter les procédures et de ne pas les écouter.

Une soixantaine de personnes avaient signé une pétition pour s'opposer à la construction de l'entrepôt qui servira au remisage des camions de déneigement. L'entreprise de Sylvain Lévesque a obtenu le contrat de déneigement de la municipalité pour cinq ans.

Le zonage du terrain ainsi que l'architecture du bâtiment sont remis en question.

Une plainte a été envoyée au ministère des Affaires municipales pour faire la lumière sur l'adoption de la dérogation mineure.

«Grosse chicane de voisins»

Le maire est resté insensible au discours de Mme Chartier et a poursuivi la lecture de l'ordre du jour.

En entrevue à *L'Œil Régional*, M. Lacombe dit ne pas vouloir quitter son poste. «Ce sont des frustrés», affirme-t-il. Selon lui, l'opposition autour de l'entrepôt est une «grosse chicane de voisins», qui remonte à l'envoi d'une mise en demeure par la municipalité au conjoint de Mme Chartier, Yvan Beauchemin.

«Il n'y a pas une histoire de chicanes ou de vieilles rancunes là-dedans. C'est complètement faux», défend Mme Chartier.

Elle raconte que son conjoint a demandé une dérogation mineure afin de procéder à l'agrandissement de son ébénisterie. La dérogation a été acceptée par la municipalité qui a dû envoyer des documents à la MRC pour valider la décision avant de remettre un permis.

En attendant le permis, la municipalité a informé le couple qu'il pouvait quand même commencer les travaux. Lors de la construction, le responsable de l'urbanisme de Sainte-Marie-Madeleine a appelé Mme Chartier pour l'avertir qu'une mise en demeure leur serait envoyée afin d'arrêter les travaux, mais qu'il s'agissait d'une formalité. Après le feu vert de la MRC, la mise en demeure a été annulée et la construction a été conforme, assure Mme Chartier.

Elle explique que le motif de son opposition n'en est pas un de rancunes. Elle dit se battre pour la valeur des résidences et pour Noëlla Paquette, résidente de la rue Demers, qui aura à vivre avec l'entrepôt dans sa cour.

M. Lacombe maintient que la construction de Sylvain Lévesque respecte les règlements de la municipalité.

Cette remorque a été installée afin de dénoncer une décision de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine. PHOTO TC MEDIA – YANNCANNO.COM